

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 29662
Numéro SIREN : 891 384 216
Nom ou dénomination : C86

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2021 sous le numéro de dépôt 40387



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

C86 S.A.S.

***Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020

C86 S.A.S.

4, rue Floréal - 75017 PARIS

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

C86 S.A.S.

4, rue Floréal - 75017 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la société C86 S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société C86 S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 7 mai 2021

KPMG SA

Catherine Porta
Associée

C86

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 40 000 euros

Siège social : 4 rue Floréal 75017 PARIS

891 384 216 R.C.S. PARIS

COMPTES ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

<u>1 - BILAN.....</u>	<u>3</u>
<u>1.1 BILAN ACTIF.....</u>	<u>4</u>
<u>1.2 BILAN PASSIF.....</u>	<u>5</u>
<u>2 - COMPTE DE RESULTAT.....</u>	<u>6</u>
<u>2.1 COMPTE DE RESULTAT.....</u>	<u>7</u>
<u>3 - ANNEXES.....</u>	<u>9</u>
<u>3.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....</u>	<u>10</u>
<u>3.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</u>	<u>10</u>
<u>3.2.1 Méthodes d'évaluation.....</u>	<u>10</u>
<u>3.2.2 Société intégrée fiscalement.....</u>	<u>10</u>
<u>4 - INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT.....</u>	<u>11</u>
<u>4.1 CAPITAUX PROPRES.....</u>	<u>12</u>
<u>4.1.1 Capital social.....</u>	<u>12</u>
<u>4.2 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES.....</u>	<u>12</u>
<u>4.3 CHIFFRE D'AFFAIRES.....</u>	<u>13</u>
<u>4.4 RESULTAT D'EXPLOITATION.....</u>	<u>13</u>
<u>5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS.....</u>	<u>14</u>
<u>5.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....</u>	<u>15</u>
<u>5.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</u>	<u>15</u>

1 - BILAN

1.1 BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	31/12/2020			
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières				
Total Actif Immobilisé (II)				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances				
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres :				
Disponibilités	40 000		40 000	
TOTAL Disponibilités	40 000		40 000	
Charges constatées d'avance				
Total Actif Circulant (III)	40 000		40 000	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	40 000		40 000	

1.2 BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF	31/12/2020	
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
TOTAL Réserves		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 072	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	35 928	
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 072	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL Dettes d'exploitation	4 072	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	4 072	
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	40 000	

2 - COMPTE DE RESULTAT

2.1 COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020			
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations, transferts de charges				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation des stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 072	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations et dépréciations d'exploitation	Sur immobilisations :	Dotations aux amortissements		
		Dépréciations		
	Sur actif circulant :	Dépréciations		
	Pour risques et charges :	Dotations aux provisions		
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)			4 072	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-4 072	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				
Dotations financières aux amortissements et provisions, dépréciations				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-4 072	

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (suite)		31/12/2020	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VIII)			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			4 072
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			-4 072

3 - ANNEXES

3.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 25 novembre 2020.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a pas eu d'impact sur le fonctionnement de la société, en tant que holding financière. Cette dernière n'a pas fait appel aux mesures de soutien accordées aux entreprises.

3.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en conformité avec le règlement ANC N° 2014-03 modifié des nouveaux règlements ANC applicables à la clôture.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.2.1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction des risques évalués.

3.2.2 Société intégrée fiscalement

La société n'est pas intégrée fiscalement au 31 décembre 2020.

4 - INFORMATIONS BILAN ET RESULTAT

4.1 CAPITAUX PROPRES

€		Affectation du résultat en Capitaux Propres	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Autres	31/12/2020
Capital social ou individuel					40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						
Ecarts de réévaluation						
Réserve légale						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice				-4 072		-4 072
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
TOTAL CAPITAUX PROPRES				-4 072	40 000	35 928

4.1.1 Capital social

	Total	Valeur Nominale
Actions composant le capital social en début d'exercice	4 000	€ 10,00
Actions émises pendant l'exercice	-	
Actions remboursées pendant l'exercice	-	
Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 000	€ 10,00

Le capital social est intégralement libéré et détenu par SOCIETE C3.

4.2 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

€	Degré d'exigibilité		31/12/2020	
	1 an au plus	Plus d'un an		
Fournisseurs				
Factures non parvenues	4 072		4 072	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 072		4 072	
Avances et acomptes reçus				
Dettes sociales				
Dettes fiscales				
Produits constatés d'avance				
Autres dettes				
Autres dettes et comptes de régularisation				
Dettes d'exploitation et autres dettes	4 072		4 072	

4.3 CHIFFRE D'AFFAIRES

Depuis sa création, la société n'a pas généré de chiffre d'affaires.

4.4 RESULTAT D'EXPLOITATION

Rubriques	€	31/12/2020	
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		4 072	
Impôts, taxes et versements assimilés			
Charges de personnel			
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations :	Dotations aux amortissements :		
	Dépréciations :		
Sur actif circulant :	Dépréciations :		
Pour risques et charges :	Dotations aux provisions :		
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		4 072	
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 072	

Depuis sa création, la société ne compte aucun salarié dans ses effectifs.

Le poste « Autres achats et charges externes » s'explique par :

- Les honoraires des commissaires aux comptes, frais et débours pour 2 460 euros ;
- Les prestations comptables, d'informatique et de téléphonie du CSP2C pour 975 euros ;
- Les frais d'actes pour 637 euros.

5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

5.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement marquant ne s'est déroulé depuis le 1er janvier 2021.

5.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux prestations de l'exercice 2020 représentent 2 460 euros TTC.

C86

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 4 rue Floréal 75017 Paris
891 384 216 R.C.S. PARIS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE
ET ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 17 MAI 2021**

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 qui s'élève à - 4 071,61 euros, en totalité, au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la société.

Extrait certifié conforme

**Le président
Pierre Benoist d'Anthenay**

DocuSigned by:

Pierre BENOIST d'ANTHENAY

86A43990AF6845F...